

Demande de déclaration d'utilité publique pour acquisition d'immeuble

Il le Maire a exposé que M^e Godofroy René, propriétaire à Ludres a proposé, par l'intermédiaire de son mandataire M^e Barth, négociant en immeuble à Vandoeuvre de céder à la Commune de Ludres un important immeuble de bonne construction en bon état d'une superficie de six cent quarante et un m² dont deux cent onze m² couverts situés Rue de Secours à Ludres et attenant aux propriétés communales ayant accès sur deux rues principales.

Que cet immeuble est particulièrement nécessaire à la Commune de Ludres pour y installer au fur et à mesure du départ des locataires (dont 2 sur 6 doivent partir prochainement), une garderie d'enfants, une salle de réunions et éventuellement une mairie avec bureau du maire et logement d'employés communaux.

Que le coût de cet immeuble est de un million cent mille francs dont quatre cent mille francs payés comptant quatre cent mille francs le 1^{er} Avril 1956 et le solde le 1^{er} Avril 1955.

Le Conseil municipal

Chargé M^e Léonel Naue de faire toutes formalités et lui donner pouvoirs pour signer tous contrats à ce sujet.

Demande à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle de bien vouloir accorder l'autorisation de procéder à cette acquisition.

Enfin, étant donné que la Commune de Ludres poursuit un projet de construction de dix à douze maisons individuelles que le projet d'acquisition ne fera perdre le bénéfice d'aucun logement existant.

Le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire accorder à la Commune de Ludres le bénéfice de la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de l'immeuble de M^e Godofroy René.

Le Conseil municipal

Vote sur les fonds libres en caisse une somme de sept mille sept cent francs pour l'acquisition de sept chans pour le maire à la Mairie Duzat 89 à Poissons Nancy